



## Public-privé :

# RETRAITES A POINTS = RETRAITES EN MOINS RETRAIT DU PROJET MACRON-DELEVOYE-PHILIPPE-

**Un point c'est tout !**

## DELEVOYE parti, son projet doit suivre !

Au-delà du succès qui se dessine pour la grève du mardi 17 décembre, cette semaine s'annonce décisive pour gagner le RETRAIT du PROJET MACRON-DELEVOYE-PHILIPPE.

Ce ne sont pas d'éventuelles mesures de saupoudrage (qui n'ont pour but que de diviser les salariés), qui suffiront.

Partout la mobilisation se développe : dans les entreprises, les services publics, les lycées...

Nos organisations se félicitent du succès des manifestations dans les communes et des piquets de grèves unitaires et interprofessionnels.

D'ores et déjà nos organisations soutiennent départementalement les manifestations locales prévues :

- Champigny mercredi 18 décembre
- Kremlin-Bicêtre-Gentilly-Villejuif jeudi 19 décembre
- Choisy-Chevilly jeudi 19 décembre

Nos organisations syndicales appellent les salariés, les fonctionnaires, les jeunes, les retraités, à renforcer la grève, les piquets de grève, les caisses de grève, les manifestations et les distributions de tracts dans les entreprises et les quartiers.

Nous ne céderons pas au chantage de « la trêve des confiseurs ». Nous n'avons aucune leçon de morale à recevoir d'une classe politique qui produit des «Delevoye», des cumulards et autres vrais privilégiés. Nous menons aussi cette lutte pour nos enfants et nos petits-enfants. Si le gouvernement et le patronat veulent une trêve, qu'ils retirent le projet de contre-réforme Macron-Delevoye-Philippe.

Les UD CGT, FO, SOLIDAIRES, la FSU et l'UNEF du Val-de-Marne revendiquent :

- Non à la retraite par points,
- Non au régime unique et à la fusion des régimes,
- Maintien des 42 régimes de retraites et amélioration des régimes existants tant pour les poly-pensionnés que pour les carrières longues que pour la pénibilité,
  - Suppression immédiate de l'allongement à 43 ans de la durée de cotisation avec possibilité d'une retraite à 60 ans à taux plein, liquidation de sa pension sur les 10 meilleures années pour le privé et des 6 derniers mois d'indice pour les fonctionnaires,
  - Cotisations des entreprises pour les jeunes primo demandeurs d'emploi en formation, stage ou apprentissage, reconnaissance des années d'études supérieures,
  - Indexation des pensions sur l'évolution des salaires,
  - Annulation de la hausse de la CSG pour tous les retraités,
  - Aucune pension inférieure à 1 450 euros nets (80% du salaire médian 1 900€ bruts),
  - Retrait du projet de réforme Macron/Delevoye qui n'est ni amendable ni négociable

Créteil le 16 décembre 2019